

le 07 JANVIER 2026

# Extrait de la réglementation applicable : Bar et Lieu Jaune

## Dans l'attente des nouveaux arrêtés

Taille minimale du bar 42 centimètres	
le <b>BAR au Nord</b> du 48ième parallèle	
du 1er janvier au 31 janvier	2 bars par jour et par pêcheur
du 1er février au 31 mars	NO KILL (capture suivi d'un relâcher)
du 1er avril au 31 décembre	2 bars par jour et par pêcheur



Taille minimale du bar 42 centimètres	
le <b>BAR au Sud</b> du 48ième parallèle	
du 1er janvier au 31 décembre	1 bar par jour et par pêcheur

XX  
 XXX

Le <b>LIEU JAUNE</b> au <b>Sud et au Nord</b> du <b>48ième parallèle</b>	
TAILLE minimale 42 centimètres	
du 1er janvier au 30 avril	Pêche interdite
du 1er mai au 31 décembre	2 lieux par jour et par pêcheur